

Coordonnées client

Nom Prénom
Adresse
Commune
tél. e-mail

Coordonnées Chantier

Adresse Commune
Architecte : nom
tél. e-mail
Maitrise d'œuvre : nom
tél. e-mail
Entreprise prévue pour les travaux de maçonnerie : nom
tél. e-mail
Bureau d'étude électrique : tél. e-mail
Entreprise prévue pour les travaux électriques : nom
tél. e-mail

Description de la future construction collective

Bâtiment existant : Oui Non Bâtiment neuf : Oui Non
Nombre de logements existants : Nombre de logements nouveaux :
Usage : Domestique Professionnel Mixte Puissance totale prévue
(selon la norme)
Nombre d'étage Parties communes : Fermées Ouvertes
(hors rez-de-chaussée)
Type d'alimentation collective prévue : colonne montante Local technique
(selon NFC14-100)
Réseau EDM à proximité : aérien souterrain pas de réseau
Local transformateur bâti prévu : Oui Non

E.D.M. Date de Réception

CLIENT Date de Réception
nom

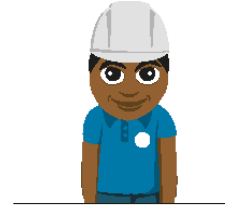
RACCORDEMENT COLLECTIFS

TRAVAUX À VOTRE CHARGE

Pour une construction immobilière (neuve ou rajout de logements à la construction existante) de plus de 2 logements, il est nécessaire de réaliser un raccordement collectif.



VOUS



EDM

VOUS FOURNISSEZ À EDM

Le formulaire de raccordement complété avec les pièces-jointes suivantes :

- Pièce d'identité / Extrait K-bis pour les sociétés
- Document de propriété du bien concerné par les travaux
- Autorisation d'urbanisme acceptée et/ou permis de construire
- Plan de situation avec la localisation du projet
- Plan cadastral, avec une croix indiquant l'emplacement du Point De Livraison (PDL) souhaité, et en limite de propriété
- Plan de masse avec position des colonnes/local technique
- Plan de bâtiment intérieur/extérieur avec découpes des différents lots
- RIB

Lors du dépôt de votre dossier, EDM s'assure avec vous de sa complétude. Un courrier avec votre numéro de dossier vous sera remis.

Sous 1 mois, EDM prendra contact avec vous pour réaliser une pré-étude dans le cadre de votre demande.

A la réception de cette pré-étude, vous devez choisir un bureau d'étude et une entreprise pour réaliser vos travaux.

Tout au long de votre projet, EDM peut vous apporter des précisions sur la nature des travaux à réaliser conformément à la norme C 14-100.

VOUS RÉALISEZ LES TRAVAUX AVEC VOTRE ENTREPRISE ET INFORMEZ EDM DE LA FIN DES TRAVAUX (ATTESTATION D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX-AAT).

EDM vérifie que les travaux ont été réalisés et conformes au plan d'étude.

Une attestation de mise sous tension du réseau vous sera remis par le Chargé d'Affaire EDM.

Elaboration du devis comprenant la facturation de la prestation d'ingénierie, d'accès au réseau et la pose des compteurs.

PAIEMENT DU DEVIS
Attestation CONSUEL obligatoire au moment du paiement

EDM POSE LES COMPTEURS

A LA DEMANDE DU CLIENT, EDM MET EN SERVICE LES COMPTEURS POSÉS.